

Image not found or type unknown



Garde d'enfant en cas de décès

Par **emmabb**, le **11/05/2010** à **10:38**

Bonjour,
mon compagnon et moi allons nous pacsés le 03 juin 2010. moi j'ai une fille de 2 ans mais ce n'est pas la fille biologique de mon compagnon. j'aimerais savoir si je peux notifié dans la convention de pacs qu'en cas de décès mon compagnon peut avoir la garde de ma fille. si oui comment dois je le notifier? Merci